

d'agrément universel, de différents niveaux de préparation basés sur la qualité de l'établissement et de questions connexes.

- *Gestion des contrats entre les parties au Canada* : Pour la majorité des participants, le gouvernement devrait être responsable de certains aspects des opérations de soutien de la paix et cela devrait se refléter dans les contrats signés avec les clients.
- *Égalité de traitement et de rémunération pour les personnes déployées* : Certains participants croient que le gouvernement ne valorise pas les civils qui participent à des programmes non gouvernementaux. Il y a des différences dans la rémunération, la disponibilité de ressources et le statut. La plupart des participants conviennent qu'il ne devrait pas y avoir différentes catégories de personnes envoyées sur le terrain. Tous les civils devraient avoir, avant le déploiement, un ensemble d'avantages comprenant une assurance de voyage et une allocation de déploiement. Jusqu'ici, les frais d'assurance n'étaient pas couverts par les programmes de l'ACDI. Il est temps que le gouvernement canadien assume la responsabilité des civils. La Défense nationale verse une importante allocation de déploiement aux membres de son personnel, tandis que les ONG ont de la difficulté à obtenir un minimum de fonds pour les civils. Certains participants signalent cependant qu'une telle rationalisation du déploiement serait impossible en pratique et que le gouvernement ne peut pas tout faire pour tout le monde en toutes circonstances. Ils proposent donc que seuls les déploiements financés par le gouvernement (en y ajoutant peut-être les déploiements indirects, comme ceux des volontaires des Nations Unies) aient une base commune (assurances, frais de déplacement, allocation pré-déploiement, accès à des séances d'information et à du matériel, etc.).
- *Concurrence et coordination* : Beaucoup de participants notent que la concurrence pour les fonds (et pour la reconnaissance) et le manque de coordination nuisent souvent à l'efficacité des déploiements. Certains préconisent une meilleure coordination (par l'intermédiaire du MAECI ou d'une importante ONG de déploiement), mais d'autres en minimisent l'importance en insistant sur l'initiative de chaque candidat.
- *Rôle du MAECI* : Pour certains participants, le rôle du gouvernement devrait consister à porter le drapeau du Canada et à ouvrir les portes pour les civils à l'étranger. De plus, la sélection des candidats au déploiement devrait se faire à l'extérieur du gouvernement pour éviter les interventions politiques et le népotisme (bien que ces facteurs puissent se manifester autant dans les organisations non gouvernementales que dans l'administration publique). En outre, certains participants croient que le gouvernement devrait établir des filets de sécurité et des moyens de communication pour les civils sur le terrain. À cette fin, il faudrait régulièrement informer les missions du Canada à l'étranger des activités civiles canadiennes (sans perdre de vue les responsabilités des organisations mères, comme les Nations Unies et l'OSCE). Du côté diplomatique, le MAECI devrait accorder de l'aide en matière de visas (notamment pour les Canadiens en Macédoine) et dans d'autres domaines.